

“Création d’un groupe participatif d’élèves “Actions pour le climat” au sein de chaque école primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles”

Proposition de décret rédigé par La Petite Ecole de Gentinnes le 11 mars 2020.

Développements

L’an dernier, à l’école, nous avons assuré une correspondance avec une classe de Kinshasa (RD du Congo) au sujet des changements climatiques; nous sommes allés marcher pour le climat aux côtés de Greta Thumberg, nous avons animé une émission radio en direct sur les changements climatiques¹.

Nous avons rencontré un explorateur, un climatologue, le présentateur du Jardin Extraordinaire, un conseiller communal, une parlementaire et une responsable d’ONG, le constat de tous est le même: les changements climatiques sont préoccupants.

Notre climat change. Les glaciers fondent. Les eaux montent. Les populations se déplacent. Les ouragans sont plus fréquents et plus intenses. Des espèces disparaissent ou évoluent...

Nous devons TOUS changer nos habitudes!

Depuis plusieurs années, des initiatives citoyennes se mettent en place: plantation de haies et d’arbres, meilleure isolation des maisons, changement des types d’énergie, ...

Et nous, que faisons-nous dans notre école? Nous favorisons les déplacements à vélo, en covoiturage ou en transports en commun. Nous trions nos déchets et utilisons un compost. Nous avons créé un jardin et planté des arbres.

Mais, que faire concrètement à école de manière durable et participative?

Nous proposons de créer au sein de chaque école primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles un groupe participatif d’élèves “Actions pour le climat”. Celui-ci se compose d’élèves de différents âges qui jouent 4 rôles:

1. Les EXPLO-COMMUNICATEURS
2. Les MOTIVATEURS
3. Les ORGANISATEURS
4. Les CASQUES VERTS

Ce groupe permet de sensibiliser chaque école, petite goutte d’eau au milieu du monde, mais notre part du colobri.

¹ Projet Le Son d’Enfants: <https://geotimoun.be/projets/gentinnes-b-et-kinshasa-rdc/>

ARTICLE 1

Il est mis en place, dans chaque école primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles un groupe participatif d'élèves "Actions pour le climat".

Chaque école définit la composition de ce groupe, en répartissant les rôles définis aux articles 2 à 5.

ARTICLE 2: les EXPLO-COMMUNICATEURS

Afin d'explorer toutes les actions qui sont ou qui ont déjà été menées en faveur du climat, les **EXPLO-COMMUNICATEURS**:

- Interrogent les différents acteurs/actrices de l'école (directeur, élèves, enseignants, parents, les anciens). Ils interrogent aussi d'autres écoles proches.
- Identifient ce qui a bien fonctionné et ce qui à moins bien fonctionné
- Partagent leurs conclusions avec les ORGANISATEURS
- Archivent le résultat de leurs recherches (journal, blog) pour le transmettre aux futures classes.
- Communiquent les actions écologiques de l'école à tous les publics (dans l'école, dans la commune...), via des vidéos sur Youtube, un spectacle, une exposition, une émission radio...

ARTICLE 3: Les ORGANISATEURS

- Sélectionnent les idées réalisables parmi celles proposées par les EXPLO-COMMUNICATEURS.
- Transmettent aux MOTIVATEURS et aux CASQUES VERTS.
- Fixent les tâches à effectuer.
- Attribuent les tâches au sein de l'école et aux éventuels partenaires.
- Répartissent les responsabilités au sein des classes.
- Organisent des groupes sous forme de tournante. Ces groupes fixent le calendrier à respecter.

ARTICLE 4: Les MOTIVATEURS

- Motivent les autres enfants de l'école et d'autres écoles, les politiciens à tous niveaux et les citoyens en général, à se mobiliser pour le climat et changer leur mode de vie.
- Proposent de:
 - Ajouter 2 heures "climat" par semaine au programme des cours (comprendre les enjeux climatiques, faire des enquêtes et sensibiliser les citoyens)
 - Organiser des challenges entre école (y compris avec des écoles flamandes): comme le moins de mazout brûlé, le moins de déchets produits "zéro déchet", le plus de déchets collectés et ramassés en un minimum de temps, le moins de voiture qui viennent à l'école...
 - Attribuer un label "Ecole écologique" avec des critères environnementaux et un jury indépendant (par ex: le label existant Eco School)

ARTICLE 5: Les CASQUES VERTS

- Vérifient si les actions décidées ont été réalisées efficacement.
- Mesurent et notent régulièrement les consommations de l'école (eau, énergie, déchets)
- Essaient de comprendre les échecs et les difficultés rencontrés pendant les challenges.
- Communiquent aux autres rôles et à la direction les résultats de leurs recherches.
- Récompensent les actions menées avec succès.

ARTICLE 6

Ce décret s'applique dès la rentrée scolaire de septembre 2020. Il est communiqué à toutes les écoles primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi au président du Parlement flamand et à la ministre flamande de l'enseignement pour diffusion aux écoles flamandes.

SIGNATURES

Eléonor Alvarez, Joachim Bequet, Billie Degreef, Joséphine Delcommune, Elisa Demoisy, Cécile De Waele, August Duchenne, Pauline Duprez, Julie Fontaine, Estéban François, Chloé Gomand, Lucas Hubin, Lucie Huybrechts, Anny-Milka Irumva, Nina Ledent, Briec Lefèvre, Charlotte Platteau, Simon Quinet, Dario Rodriguez-Debruyne, Rayan Sluysmans, Gabriel Van Hecke, Luna Wouters, Monsieur Joffray.

Annexe au décret de La Petite Ecole de Gentinnes:

“Création d’un groupe participatif d’élèves “Actions pour le climat” au sein de chaque établissement scolaire primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles”

POURQUOI LA PETITE ECOLE DE GENTINNES PARTICIPE AU PARLEMENT DES ENFANTS?



Les élèves qui ont rédigé le décret sont déjà très sensibilisés à l’urgence climatique car ils ont participé l’année passée au projet “Le Son d’Enfants, l’émission radio des enfants qui s’engagent” de l’ONG Geomoun.

<https://geotimoun.be/projets/gentinnes-b-et-kinshasa-rdc/>

Pour ce projet favorisant le Droit à la Participation des enfants, les élèves de Gentinnes avaient choisi le thème des changements climatiques. Afin de préparer leur future émission radio, les élèves ont interviewé des experts du sujet (le conseiller communal en charge de l’environnement de leur commune, le climatologue Michel Erpicum, l’explorateur polaire Alain Hubert et le présentateur du Jardin extraordinaire de la RTBF Tanguy Dumortier).

Ils ont aussi échangé des questions et des réponses avec une classe de la République Démocratique du Congo sur les causes et les impacts de changements climatiques au Nord et au Sud de l’hémisphère.

Pour joindre le geste à la parole, la classe gentinnoise s’est mêlée aux 7500 étudiants qui ont marché pour le climat le jeudi 21 février 2019 aux côtés de Greta Thunberg. Pendant ce temps, leurs correspondants congolais partageaient planter 50 acacias dans une réserve à plus de 150 km de leur école.



COMMENT AVONS-NOUS PROCÉDÉ POUR RÉDIGER CE DÉCRET?

Etape 1: Qu’est-ce qu’un Parlement? Qu’est-ce qu’un décret?

Hélène Ryckmans, marraine de la classe pour ce projet et parlementaire, est venue en classe pour expliquer le rôle et le fonctionnement du Parlement. Elle a aussi présenté un exemple de décret afin d’en analyser la composition, la présentation, le ton et la finalité.

Etape 2: Rappel des apprentissages sur le sujet des changements climatiques

Avec Frédérique Daoût, animatrice “Le Son d’Enfants” pour l’ONG Geomoun, les élèves ont réécouté leur émission radio sur les changements climatiques réalisée en 2019. Ils ont nommé les différents domaines impactés par les changements climatiques. Nous avons écrit ces enjeux au tableau (mobilité, déchets, consommation, environnement, énergie...). Les enfants ont ensuite écrit sur des post-it toutes les actions qu’ils mènent déjà, individuellement ou collectivement, en faveur du climat. Une idée par post-it. Ils sont venus coller leurs post-it au tableau sous l’enjeu concerné par leur action.



Observation:

On retrouve beaucoup de post-it sous les secteurs des déchets et de la consommation. Beaucoup moins sous celui de l'énergie.

Réflexions:

- Les enfants peuvent facilement agir sur certains secteurs, moins sur d'autres pour lesquels ils ne sont pas décisionnaires ou acteurs (achats de panneaux solaires...).
- Si tout le monde faisait chacune de ces petites actions faciles, ce serait déjà beaucoup.
- Faut-il proposer d'agir là où nous le faisons déjà ou là où nous ne le faisons pas encore?
- Ce que l'on peut faire dans notre école est-il réalisable dans toutes les écoles (les petites, les grandes, en ville, à la campagne...)?
- N'est-ce pas mieux de proposer de faire quelque chose qui puisse être adapté à chaque école selon ses réalités?

Proposition pour le décret:

Et si on proposait d'instaurer un groupe participatif d'élèves dans chaque école? Un groupe d'élèves serait chargé, année après année, de mettre en place des actions pour lutter contre les changements climatiques. Et pour rendre cette commission efficace et durable, nous allons proposer une structure d'organisation.

Etape 3: Travail collaboratif sur la proposition de décret

Afin d'assurer la participation et la collaboration de toutes et tous à l'élaboration du décret, nous avons utilisé la méthode du World Café.

4 tables ont été établies. 1 table par "rôle à jouer" dans cette "commission" de chaque école : ceux qui vont inventorier ce qui a déjà été fait, ceux qui vont organiser l'action et qui vont la communiquer aux autres, ceux qui vont motiver les troupes et ceux qui vont contrôler la qualité de l'action menée.

4 groupes d'enfants se sont répartis à chacune des 4 tables. A chaque table, les élèves sont invités à écrire sur une grande affiche des propositions de nom pour le "rôle" en question, à définir ses objectifs et à donner des exemples concrets.

Tous les quarts d'heure, les élèves étaient redistribués et regagnaient une nouvelle table pour y lire les propositions faites et les nourrir de nouvelles idées.

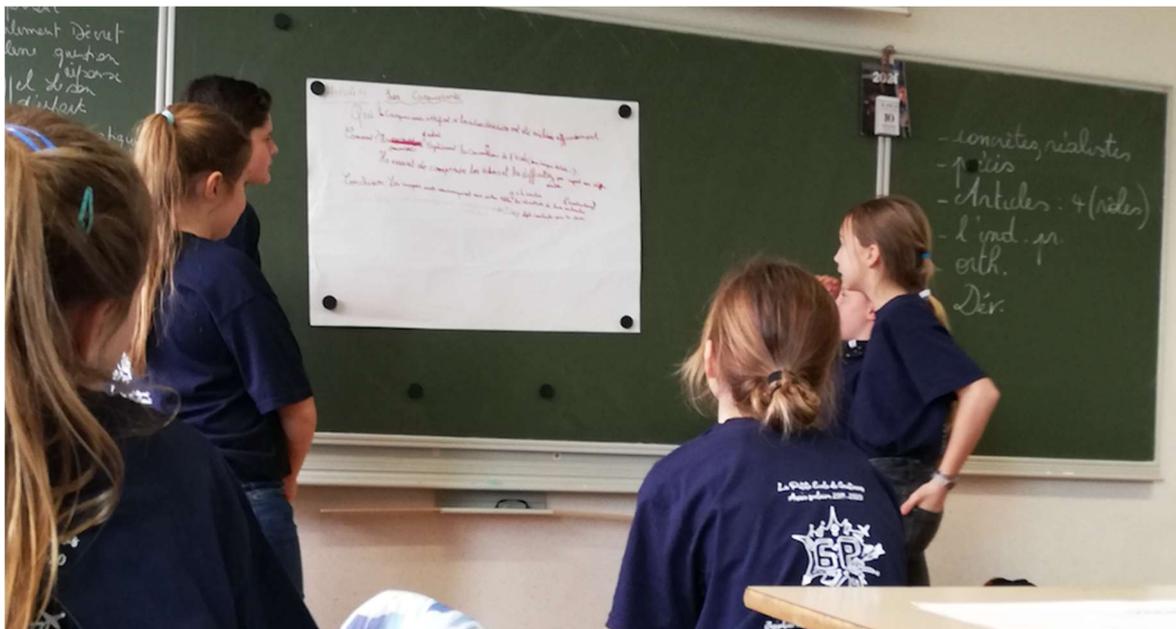
Cet outil d'intelligence collective permet que chaque élève vienne enrichir les différents aspects du décret de ses idées.

Quand tous les élèves ont visité les 4 tables, les affiches sont exposées au tableau et lues à haute voix afin d'en assurer la bonne compréhension de tous.

Etape 4: La rédaction du décret

Hélène Ryckmans est venue accompagnée de deux complices pour cette étape importante du projet: Andrée Debauche, ancienne conseillère communale et son mari Bernard Vansteelandt, responsable de la bibliothèque de Chastre.

Pour rappel, un décret se compose d'un titre, de développements (le contexte, les objectifs, le public à qui il s'applique), d'articles (ici: 1 par rôle du groupe participatif). Il est écrit dans un style compréhensible par tous, il est suffisamment précis pour être interprété sans équivoque, mais aussi général pour pouvoir s'appliquer à tous. Utilisation de l'indicatif présent pour plus d'assertivité.



Ce sont les élèves qui ont écrit leur article.

Un groupe d'élèves accompagné d'un conseiller adulte rédige un élément du décret. Le texte complet est projeté sur le grand écran afin de d'uniformiser les termes et le ton utilisés. Une fois le texte validé par tous, il est signé par chacun et soumis par l'instituteur comme proposition de l'école pour le projet "Parlement des Enfants 2019-2020".